



Vivons « Saint Genis »

Bulletin municipal n° 39

La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi
de 14h à 18h

Accueil téléphonique : 04 74 70 04 83
mairie@saintgenislargentiere.fr

NUMEROS UTILES :

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 04 74 70 50 17

Médecin de garde : 116117

Pharmacie de garde : 3237

SERVICES :

Médiathèque : 04 74 26 22 56

mediathequestgenis@gmail.com

Mardi : 13h30-16h

Mercredi : 14h-17h30

Vendredi : 13h30-17h

Samedi : 10h-12h15

Ecole publique : 04 74 26 22 46

Collecte ordures ménagères :

• Sacs noirs :

Route de St Laurent :

jeudi matin

Route de Lyon et route de

Duerne : mercredi matin

Autres secteurs de la commune :

Mardi

• Sacs jaunes : (voir calendrier)

1 jeudi sur 2 les semaines impaires

Déchèteries : 04 74 26 28 88

Compte-rendu conseil du 25/03/24

Absente : Cindy GUIOTTO (procuration à Alexis BADOIL).

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 :

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 738 063.79 € en recettes et à 415 584.56 € en dépenses. L'excédent est affecté en investissement afin de programmer des travaux.

Les recettes proviennent principalement des dotations de l'état (27 %), et des taxes foncières et d'habitation (41 %). A cela s'ajoutent les revenus de nos immeubles (y compris production photovoltaïque), les locations des salles communales et les droits de mutation (sur les ventes immobilières).

Les dépenses se décomposent comme suit :

- charges de personnel : salaires et cotisations salariales (49.75 %),
- indemnités des élus (8.5 %),
- charges à caractère général (32 %) : carburant, électricité, eau, téléphone, maintenance des véhicules et logiciels, réparations diverses, matériel et matériaux pour les agents communaux, élagages, entretien voiries. A noter que le poste énergie pour les bâtiments communaux a augmenté de plus de 5 000 € sur l'année 2023,
- frais financiers, subventions accordées, cotisations obligatoires (Service Départemental d'Incendie et de Secours, écoles, assainissement, CCAS, instruction des permis de construire...), représentent les 9.75 % restant.



Compte-rendu conseil (suite)

Pour les comptes d'investissement, les recettes s'élèvent à 358 329.40 € et les dépenses à 759 327 €.

Pour l'investissement les recettes principales sont :

- Le retour de la TVA sur les dépenses effectuées 2 ans auparavant,
- les subventions attribuées (77 990 €).

Les dépenses principales d'investissement (hors lotissement) s'élèvent à 728 810 € et comprennent :

- la transformation de « l'ex-cure » en 2 logements communaux,
- l'aménagement du bâtiment d'assistantes maternelles,
- la rénovation du bâtiment « impasse du clocher »,
- les travaux d'assainissement « route de Lyon »,
- la création du trottoir et la pose des barrières du carrefour du « Camard » en direction « des Vignes »,
- l'achat du baby foot, de matériels de gym, de mobilier pour la médiathèque,
- l'achat d'un camion pour les agents techniques communaux et d'un broyeur.

La dette communale (prêts pour la rénovation de la salle des fêtes et l'achat du terrain Thizy) diminue encore et s'élève à environ 200 € par habitant. La moyenne est autour de 600 € par habitant pour les communes de même taille.

Après retrait du maire, Gilbert MOSNIER fait procéder au vote des comptes 2023. Le conseil approuve à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2024 :

Le budget prévisionnel 2024 est analysé et validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Vote des taux des taxes directes locales :

Les taux des taxes directes locales (foncière sur le bâti et le non bâti, d'habitation sur les résidences secondaires) n'ont pas été augmentés depuis 2018. Monsieur le Maire propose donc, comme cela avait été évoqué lors du budget 2023, une augmentation de la part communale. Le conseil valide, après vote à bulletin secret, une hausse de 2 %, soit une recette supplémentaire d'environ 5 000 € (compensant un peu les hausses d'énergie).

Vote des subventions communales :

Le conseil municipal vote ensuite les subventions à attribuer :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - AMICALE POMPIERS DE ST LAURENT : 100 € | - FNACA : 80 € |
| - AMICALE POMPIERS DE STE FOY : 100 € | - GROUPEMENT DES 4 CANTONS : 305 € |
| - JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE : 100 € | - DOMAINE DES MURIERS : 457.65 € |
| - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS : 1 600 € | - RADIO MODUL : 230 € |

D'autres subventions, pour des associations à but plus social, ont été votées par le CCAS pour un montant total de 1 800 €.



Compte-rendu conseil (suite)

Pour rappel, les aides aux familles pour les activités des enfants sont les suivantes :

Pour les enfants domiciliés à St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM :

- pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature, organisés par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25 % du montant de la dépense avec un maximum de 14 € par jour et par enfant présent (en fonction de la garde pour les parents séparés : 50 % si la garde partagée, 100 % si garde totale et sur justificatif).
- Pour les activités durant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps...), pour les mercredis loisirs organisés par les associations sur le territoire de la CCMDL ou hors CCMDL, pour les enfants en situation de handicap (sur présentation de justificatifs de moins de 6 mois) – plafond limité à 200 €/an/enfant : 4 € par jour et par enfant présent (2 € par demi-journée).
- Pour les adolescents domiciliés à St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) : 100 € par adolescent.

Présentation des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) :

Les zones d'accélération des énergies renouvelables constituent un dispositif de planification territoriale introduit par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Trois zones ont été définies sur la commune pour répondre aux objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie : une zone où l'installation de toitures photovoltaïques est autorisée (toute la commune), une zone où l'installation de productions solaires est autorisée (toute la commune) et une zone où potentiellement il serait possible d'installer des ombrières. Ces éventuelles installations seraient possibles si les conditions du PLU sont respectées.

Ces orientations sont validées par le conseil municipal.

Point sur les travaux et projet en cours :

Lotissement communal : un compromis de vente a été signé et des options ont été prises sur 4 autres lots. Pour mémoire : 13 lots ont été mis en vente avec des prix allant de 40 000 € à 85 000 €.

Dans le cadre du programme SYDER, les travaux d'enfouissement de la ligne électrique commenceront la semaine prochaine. La circulation « route du Bissardon », « rue de l'ancienne école » et « chemin des gardes » sera perturbée par cette opération qui sera réalisée par l'entreprise CITEOS.

Logements OPAC : les travaux de construction des 5 logements « impasse de la forge » débuteront mi-avril.

Cour de « l'ex-cure » : la restauration du mur est terminée. L'entreprise Vincent CASSAGNES va intervenir juste après Pâques pour le réaménagement de la cour. Il sera interdit de stationner sur les 2 places de parking devant l'entrée de la résidence du 3 au 17 avril.

Compte-rendu des commissions :

Conseil Municipal Enfants : le groupe a travaillé avec Tony TEYSSIER, artiste graphiste, sur la décoration à réaliser sur l'abribus de Lafay.



Compte-rendu conseil (suite)

Conseil d'école : avec un effectif prévisionnel de 54 élèves, l'Académie a validé, pour la rentrée de septembre 2024, **l'ouverture d'une 3^{ème} classe pour notre école**. C'est une bonne nouvelle pour notre commune et cela souligne le dynamisme de notre école.

Vie du village : la commission travaille sur le fleurissement et souhaite ajouter des plantes vivaces et/ou des petits arbustes, peu gourmands en eau.

De nouvelles décorations pour les illuminations de fin d'années seront commandées.

CCAS : le centre communal d'actions sociales a voté son budget et les subventions accordées aux associations à caractère social. L'association « peuples solidaires Monts du Lyonnais », accueillie lors de cette réunion, propose une exposition « ma planète – mon avenir » (qui pourrait être visible à la médiathèque) ayant pour but de sensibiliser jeunes et moins jeunes sur les comportements à avoir face aux changements climatiques.

Le repas offert aux seniors (70 ans et +) aura lieu le 14 décembre.

SIEMLY : la commune sera concernée par l'installation de la télérelève en 2025.

Solidarités actives - CCMDL : le nombre de tickets attribués aux personnes bénéficiaires du transport solidaire risque d'être réduit compte-tenu des coûts importants du service pris en charge par la CCMDL.

Informations et questions diverses :

Déchets biodégradables : depuis janvier 2024, les déchets biodégradables ne doivent plus être mis dans les sacs noirs. Vous trouverez, joint à ce bulletin, un flyer avec toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation d'un composteur. A savoir que la CCMDL accorde une aide financière pour l'achat d'un composteur.

Vogue 2024 : le devis de Brice BARANGE Events (2 106 € TTC) est accepté pour le feu d'artifice de la vogue qui sera tiré dimanche 4 août.

Brigades nature : le devis pour une intervention sur deux semaines (8 journées) en septembre est validé pour un coût de 4 800 € TTC.

ACTION « ma commune, ma santé » : cette association est partenaire avec différentes mutuelles (dispositif avec 7 possibilités de contrat) et propose de tenir des permanences dans une salle communale pour répondre aux sollicitations d'assurés habitant la commune. Le conseil valide la signature d'une convention de partenariat pour 3 ans. C'est un service supplémentaire qui est proposé à la population en complément de SOLIMUT. Les assurés sont directement en contact avec l'association sans aucun lien avec la municipalité

En bref : Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental, a visité notre village le 15 mars ; l'occasion pour nous d'échanger sur nos réalisations et nos projets d'investissement.



Compte-rendu conseil (suite)

Méthanisation à Haute-Rivoire : un projet d'agrandissement (pour accueillir plus de matières et construire un abri de stockage) est soumis pour avis du conseil. Si le processus naturel biologique de dégradation de la matière organique animale ou végétale en l'absence d'oxygène est intéressant, un tel projet engendre des désagréments pour la population (trafics de véhicules, odeurs) ; notre commune n'étant pas impactée par les nuisances potentielles, le conseil ne souhaite pas émettre d'avis.

Traitement des mauvaises herbes : un des agents a été formé pour le « certificat individuel de produits phytopharmaceutiques Certiphyto », ce qui lui permet de traiter les mauvaises herbes au cimetière et sur les jeux de boules avec des produits respectueux de l'environnement.

Aire de jeux d'enfants : les barrières ont été fixées le long de « l'impasse de Rampot » en protection de l'aire de jeux des jeunes enfants sur laquelle sera prochainement installé un nouveau « tunnel grenouille ». L'achat de tables de pique-nique en bois avec toiture est prévu aux abords du city-stade.

Élections : les élections européennes auront lieu **dimanche 9 juin**. Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles jusqu'au 3 mai en mairie ou jusqu'au 1^{er} mai via la téléprocédure mise en place (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>).

Prochaine réunion le vendredi 26 avril à 20h30.

Vie municipale et associative

NETTOYAGE DE PRINTEMPS : il aura lieu le samedi **6 avril**. Rendez-vous sur la place de la mairie à 8h45 pour prendre un café ou chocolat avant le départ. Un casse-croûte vous attendra à l'arrivée. Prévoir votre gilet jaune et des gants. Nous vous attendons nombreux (voir flyer joint).

« **CLASSES EN 4 ET EN 9** : les classards de la 4 et de la 9 ont décidé de fêter conjointement leurs classes et demi-décades le **dimanche 28 Avril**. A 10h30 : célébration religieuse suivie à 11h30 du défilé et de l'apéritif offert à toute la population. Ils vous attendent nombreux ! Pour rappel : inscriptions pour les classards avant le 7 avril, documents disponibles sur panneapocket. »

« **CLUB DE L'AMITIÉ** : le mardi 12 mars les enfants de Marie MURIGNEUX sont venus au club avec gâteaux et boissons pour fêter les 101 ans de Marie. Quelle joie chaque semaine de recevoir cette Mamie qui a encore bon pied bon œil et qui ne veut pas louper son après-midi scrabble.

Vous pouvez vous joindre au club, le lundi pour le tarot et le mardi pour jeux divers, café et goûter. Contacts : Claude 0643744009, Gaby 0631898695. »



ÉPICERIE COLLABORATIVE : concernant le projet d'épicerie collaborative avec « Bouge ton coq », une association est à créer avec le groupe qui se constitue autour de ce dispositif.



Vie municipale et associative

SAINTE BARBE DES POMPIERS : le samedi 2 mars, la Sainte Barbe des pompiers a eu lieu sur notre commune. A cette occasion, plusieurs médailles ont été remises par Madame la Conseillère Départementale et par Monsieur le Maire.



« **SOLIDAIR-AIDANTS** : l'association Solidair'aidants vous propose le **samedi 6 avril à 14h à Duerne** une pièce de théâtre culte « le diner de cons ». Prix 10 € pour les adultes 5 € pour les -de 18 ans. Réservations conseillées alain.gerin@numericable.fr ou veyretphilippe@orange.fr »

OGS - DES NOUVELLES DE NOS JEUNES CHAMPIONNES DE FRANCE : leur classement de la saison dernière leur a permis de monter de niveau, elles sont qualifiées pour la demi-finale du championnat régional Ufolep. Nous leur souhaitons encore beaucoup de réussite.

JAQUADI - APPEL AU DON DE LIVRES : en vue de leur prochaine **bourse aux livres qui aura lieu le 5 mai** (voir flyer), l'association des parents d'élèves fait un appel au don. Vous pouvez déposer vos livres à la mairie ou à l'école. Merci d'avance.

CHASSE AUX ŒUFS : le **dimanche 31 mars**, le Conseil Municipal Enfants organise sa 2ème chasse aux œufs. Rendez-vous dans les rues du village à **partir de 9h30 et jusqu'à 12h** pour trouver plus de 300 œufs qui auront été cachés (voir flyer).

MÉDIATHÈQUE : les bibliothèques sont des endroits propices à la lecture mais aussi au développement de la créativité, de l'imaginaire, des émotions... Venez expérimenter, fabriquer, partager un moment convivial à la médiathèque !

- **Atelier « Tricotilien »** : que vous soyez novices ou amateurs, découvrez les bases du crochet ou continuez votre ouvrage lors d'un **moment convivial** ! Compter ses rangs, monter ses mailles et tisser du lien, voici le programme que vous propose Gilda. Si vous avez de la laine, des crochets à donner, n'hésitez pas ! Se renseigner auprès de la médiathèque pour le calendrier.
- **Ateliers informatiques à la carte** : vous souhaitez découvrir le fonctionnement d'un ordinateur, d'un smartphone ? Mieux utiliser la navigation sur internet ou progresser dans votre utilisation des services connectés ? La Médiathèque vous propose en partenariat avec la Maison du Numérique des ateliers à la carte pour **dépasser vos petits tracas numériques**. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à vous renseigner auprès de la Médiathèque. Ces ateliers auront lieu 2 fois par mois les vendredis de 15h à 17h30 à partir du 12 avril 2024.



Vie municipale et associative

- **Animation retour à la réalité... virtuelle** : enfiler un **casque de réalité virtuelle** et vivez une expérience à 360° de sensation extrêmes (saut en parachute), d'immersions cinématographiques (Jurassic Park), de voyages culturels (Grande Muraille de Chine)... Cette animation est proposée grâce au soutien de la Médiathèque départementale du Rhône **du 1^{er} au 30 mars 2024**, aux horaires d'ouverture de la médiathèque.
- **Spectacle : place à la poésie** : la médiathèque a accueilli le spectacle "Un poème c'est bien peu de chose" avec la Compagnie Cause Toujours, dans le cadre de la programmation du Printemps des Poètes 2024. Ce spectacle, créé lors d'un stage d'octobre à mars avec cinq lectrices et deux musiciens, a offert un beau moment poétique à un public nombreux et séduit par la musique des mots. Vous aurez l'opportunité de les applaudir à nouveau sur scène : vendredi 5 avril 20h au théâtre de Coise et vendredi 26 avril à 20h à la salle de cinéma de Montrottier.
- **Lire et regarder autrement : les ressources de votre médiathèque** : parmi toutes ses collections, la médiathèque vous propose des ressources spécifiques, imprimées et numériques (sonores) de façon à "lire autrement"... parce que l'on peut lire aussi bien avec ses oreilles qu'avec ses yeux :



- **des ouvrages "en large vision"** (à savoir en grands/gros caractères). Ce fonds comporte à ce jour, grâce à la médiathèque départementale du Rhône, plus d'une soixantaine d'ouvrages pour tous les goûts : romans contemporains et classiques, romans policiers, romans historiques, romans du terroir, mais également des ouvrages documentaires (récits, essais, biographies,...). Un livre en Large Vision, c'est quoi ? Ce type d'ouvrages présente une mise en page respectant certains critères particuliers :

- une police de caractères sobre et agrandie en corps 16, 18, 20 ou plus, un interlignage important, un papier plus opaque, mat, moins éblouissant que dans un livre "classique".

Ces livres Large Vision garantissent aux personnes qui en ont besoin un réel confort de lecture et permettent de renouer, voire de ne pas renoncer au plaisir de la lecture.

- **des "livres audio"** : un "livre audio" ou "livre lu" vous permet d'écouter une œuvre lue par son auteur.autrice ou par un.e comédien.ne. Un livre audio se présente sous la forme d'un CD et permet aux personnes ayant des problèmes de vue de continuer à profiter des joies de la lecture, ou de suivre la lecture de son roman en voiture, dans les transports en communs.



- **Réalisation de la publication par la commission Informations**
 - **Lettre éditée et imprimée par la mairie**



Focus

LES MANGINI DANS LA RÉGION

La famille Mangini, originaire de Torriglia dans les montagnes de la province de Gênes en Italie, a laissé de nombreuses traces dans notre région (les châteaux de la Valsonnière, de la Pérolrière et des Halles, une porcherie, une fromagerie, le viaduc de la Brévenne). Lazare (1802-1869), initialement ferrailleur, a fait fortune, avec Marc Seguin, dans la construction des voies ferrées et a investi dans les mines de Sainte-Foy-l'Argentière et dans les terres de la région. Il a été naturalisé Français en 1846.

Ses deux fils Lucien (1833-1900) et Félix (1836-1902), ingénieurs, ont également travaillé dans les chemins de fer, créant des voies ferrées et du matériel roulant en Saône-et-Loire, dans l'Ain et sur la ligne Lyon-Bordeaux. Ils ont également eu une carrière politique. Lucien a été maire des Halles jusqu'à sa mort, conseiller général du canton de Saint-Symphorien-sur-Coise à partir de 1866, député du Rhône en 1870 puis sénateur en 1876. Félix a été maire de Saint-Pierre-la Palud et conseiller général du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset. C'était aussi un philanthrope, fondant des œuvres utiles à l'enseignement professionnel, aux logements et à l'alimentation des ouvriers, à la santé des jeunes tuberculeux, à l'accueil des sans-logis et des vieillards. On lui doit en particulier l'hôpital de Gien, le premier sanatorium de France à Hauteville-Lompnes et, à Lyon, la cité Rambaud.

Ses deux filles ont fait de solides mariages : Marie avec Louis Balay auquel elle a apporté le château de la Valsonnière, qui a fondé une fabrique de rubans à Saint-Genis-l'Argentière et est devenu maire du village ; Félicie avec Augustin Seguin qui a inventé des tricycles à moteur dans les Chantiers de la Buire à Lyon. Lazare et Lucien (et certains de leurs descendants) sont enterrés à Saint-Genis-l'Argentière dans le tombeau de la famille Balay. Félix l'est à Saint-Pierre-La-Palud.

Françoise Bayard

On trouvera l'article intégral et le livre de Laurence DURAN JAILLARD, *Les voies des Mangini, entrepreneurs et humanistes lyonnais* à la médiathèque de Saint-Genis-l'Argentière.

Etat Civil

DÉCÈS :

Le 6 mars, de Guy BARRAUD, à l'âge de 60 ans.

Le 20 mars, de Marie-Claude LARSEN (née VOLAY), à l'âge de 65 ans.



Toutes nos condoléances aux familles.